

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
☎ 04 66 48 25 24

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 07/04/2023
ID : 048-214800567-20230404-BPA_EAU_2023-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 04/04/2023
date de convocation : 28/03/2023

n° de délibération : DE2023 - 19

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 7
suffrages exprimés : 9 (pour-9, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
**Budget Primitif Annexe « Eau-
Assainissement » : vote du budget 2023**

Le quatre avril deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel		absente	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		excusée, pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice		excusé, pouvoir à MOURGUES Christine	
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée le Budget Primitif Annexe 2023 « Eau - assainissement »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE et VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

↳ section d'exploitation 201 804.00 €

↳ section d'investissement 163 965.73 €

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL